

Cafés Géographiques de Lyon

Judith Klein, Yann Calbérac
10 octobre 2004

Le Tango de la rue, mercredi 10 octobre 2004

De l'enfer des cyclones aux paradis touristiques : les littoraux des DOM

Temps d'automne pour la rentrée des cafés géo lyonnais. Retour sur l'été et les vacances à la faveur d'un débat sur les littoraux des départements d'outre-mer...

Judith Klein, auteur d'une thèse soutenue à l'Université Paris IV sur les littoraux des DOM (*Protéger le littoral dans les DOM*) est venue nous parler ce soir de son thème de recherche. D'emblée, elle remet en cause le titre donné à la séance : les littoraux de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion ne sont pas des paradis touristiques pour tout le monde, et les cyclones, s'ils sont parfois violents, ne sont pas les risques les plus menaçants.



Judith Klein au Tango de la rue
Photo : Emmanuelle Delahaye

L'actualité immédiate (les aveux du Préfet Bonnet qui a donné l'ordre d'incendier une paillote en Corse) fournit une introduction heureuse : de la Corse aux DOM il n'y a que 50 pas et l'anecdote souligne le rôle que joue l'Etat dans la gestion du littoral. Avant d'aller plus loin, Judith Klein émet quelques mises au point d'usage : contrairement aux idées reçues, il n'y a pas d'anarchie dans les DOM. Comme partout, il y a des conflits d'acteurs aux intérêts divergents et avec des enjeux propres, liés aux spécificités géographiques de ces îles. Mais les phénomènes observés dans les DOM se retrouvent aussi en métropole.

L'exposé portera sur les 50 pas géométriques, le problème récurrent qui est posé depuis la colonisation. Il s'agit de la bande de terrain d'environ 80 mètres de large comptés à partir de la limite haute du domaine public maritime. A l'époque de la colonisation, cette bande côtière servait de réserve pour se défendre, s'approvisionner en bois ou loger les artisans. Elle fut par endroit concédée à des colons et fut très vite, concédée ou non, occupée par les populations riveraines. Les 50 pas existent depuis le XVIIe, et leur histoire se résume à une alternance entre des phases permissives et des périodes d'autoritarisme. Aujourd'hui, nous sommes dans une période de contrôle : la loi littoral de 1986 et celle de 1996 sur l'aménagement, la protection et la mise en valeur de la zone dite des cinquante pas géométriques ont pour but de mettre fin à toute forme d'occupation illégale. Il faut replacer les enjeux actuels dans cette perspective : les liens entre l'existence des pas et le développement du tourisme, la gestion par l'Etat de différents types d'espaces, l'arbitrage entre le risque présent et la nécessité de loger une population nombreuse.

Au lendemain de la départementalisation, les 50 pas faisaient partie du domaine public de l'Etat et étaient par conséquent inaliénables, ce qui apparut comme une entrave au développement du tourisme : les hôtels ne peuvent se construire au bord de l'eau. En 1955, les 50 pas passent du domaine public de l'Etat au domaine privé : ils peuvent désormais être vendus et construits. Cela va permettre dans les années 1980 la construction d'infrastructures hôtelières au bord de l'eau. Pour lutter contre le risque de bétonisation des côtes, la loi littoral de 1986 fait des 50 pas un espace inaliénable, inconstructible, équivalent à la bande des 100 mètres qu'impose la loi en métropole.

L'interdiction de toute construction sur la zone des 50 pas est perçue comme une entrave au rêve touristique. Mais au fait, les littoraux des DOM sont-ils des littoraux de rêve ? Cette question a été étudiée et il apparaît en fait que les attentes des touristes dans les îles tropicales relèvent de constructions mentales et de stéréotypes. Ainsi, l'île paradisiaque doit jouir d'un climat sec et chaud, mais dans le même temps abriter une végétation luxuriante ; les plages doivent être recouvertes de sable blanc corallien. La mer doit être bleue et calme et les fonds riches pour les amateurs de plongée. Ces critères sont plus présents en Polynésie que dans les DOM : les espaces « de rêve » sont réduits dans les DOM (Est et Sud de la Martinique, le sud de la Grande Terre de la Guadeloupe et l'Ouest de l'île de la Réunion).

La loi littoral s'impose en 1986 après le constat que l'urbanisation de la zone côtière ne s'est pas traduite par un développement du tourisme. Elle traduit à l'époque des préoccupations environnementales. Mais à cette même date est promulguée la loi Pons de défiscalisation, dont l'effet sur la bétonisation des côtes fut spectaculaire, notamment aux Antilles. La loi Pons est amendée, et la loi Paul permet aujourd'hui de défiscaliser certains revenus tout en investissant dans les DOM. En dépit de la loi littoral, les littoraux des DOM se bâtissent, se banalisent et ressemblent de plus en plus à ceux des Caraïbes. Dans le même temps, les coûts diminuent et la qualité de l'accueil s'améliore. Il y a donc un décalage entre l'image et la réalité, l'image que l'on a de ces espaces de rêve et la réalité, et entre la volonté de protéger le

littoral et les possibilités d'y construire. Certes, le tiers naturel (les espaces vierges de toute construction) diminuent mais il reste encore des lieux de rêve. Ainsi, la convoitise se porte maintenant sur les îlets à l'Est de la Martinique. Protégés par le récif barrière, ils appartiennent aux békés, descendants des colons blancs ; l'Etat veut récupérer les 50 pas afin d'y développer le tourisme.

Ces formes de mise en tourisme aboutissent à un processus de fragmentation des littoraux qui se traduit par des discontinuités : sont en effet juxtaposés des espaces de rêve et des squats pour personnes modestes. En effet, trois formes d'occupation existent sur les 50 pas géométriques :

- des possesseurs de droit de portions vendues par l'Etat : aucun délogement n'est possible.
- des activités liées au tourisme qui se sont développées dans les périodes de permissivité ou des résidences secondaires. Bien que les autorisations soient temporaires, les bicoques se durcissent et se pérennisent. Les pouvoirs publics sont placés devant le fait accompli ; ils ne font rien contre les propriétaires qui bénéficient souvent d'appuis.
- des gens qui n'ont pas de logement et qui construisent des abris de fortune (ce que l'on appelle ici des poteaux-bois-tôle) dans un contexte de grande pauvreté. Faut-il détruire ces habitats ? Cela pose la question de la politique du logement dans les DOM.

Quels sont les liens qui existent entre la zone des 50 pas et le risque cyclonique ? L'ensemble des espaces insulaires est soumis aux risques, pas seulement la bande littorale, même si elle est plus vulnérable aux cyclones de houle et aux raz de marée. Dans ces conditions, plus on construit près du littoral, plus c'est dangereux, surtout pour les constructions précaires. Le cyclone Lenny qui a balayé les îles en 1999 a engagé la prise de conscience du danger : Judith Klein a observé une fresque en Guadeloupe sur laquelle la question « Lenny, sommes-nous responsables ? » était posée. Mais dans le même temps, toutes les cases détruites par la catastrophe ont été reconstruites, preuve s'il en est des carences de la politique de logement.

D'autres risques existent, mais sont moins spectaculaires. C'est le cas par exemple à la Réunion où les colons ont acheté des terrains contigus des 50 pas et sur lesquels ils ont empiété. Les constructions qui y ont été faites (légalement ou non) empêchent les échanges de sable entre le haut et le bas de la plage. Progressivement, la plage s'érode, le sable disparaît et le tourisme est compromis. La DDE a en charge ces problèmes qui se règlent différemment selon les acteurs concernés. Le risque n'est pas toujours là où on le croit. Le risque paysager est aussi d'actualité : ces littoraux de rêve vont-ils le rester ? On ne cherche pas à préserver le tiers naturel : à terme, les littoraux bâtis pourraient ne plus attirer de touristes. Il faut donc protéger et conserver le littoral. A la Réunion, la totalité du littoral est bâtie ; à la Martinique et à la Guadeloupe un tiers du littoral n'est pas construit. Le risque, c'est de voir la fonction touristique décliner et donc de perdre la principale ressource économique des îles.

Judith Klein conclut son exposé en soulignant la nécessité de conserver un tiers naturel, sans pour autant avoir un discours anti-touristique. Il faut donner aux touristes ce qu'ils attendent, à savoir du rêve. Cela passe par la conservation du littoral.

Débat

Yann Calbérac : Les budgets du Conservatoire du Littoral ont été diminués de près de 40% ; qu'est-ce que ça va changer pour les littoraux des DOM ? Rien : la baisse de budget n'affecte que les frais de fonctionnement, pas les fonds destinés à l'acquisition de terrains.

Pascal Clerc : Quelle part du littoral est détenue par le Conservatoire du Littoral ? Très peu ! Il possède moins de 10 sites en Martinique et en Guadeloupe, mais il va bientôt recevoir le tiers naturel, c'est-à-dire le tiers des 50 pas géométriques, soit près d'un tiers des îles. Pour comparaison, le Conservatoire détient 10% du littoral métropolitain.

Paul Arnould revient sur le pas géométrique : quelle est cette unité d'1.6 m ? D'où vient-elle ? Comment est-elle calculée ? A l'origine, on parlait des 50 pas du roi. L'origine est obscure et Judith Klein n'a pas trouvé d'explications satisfaisantes. Cette zone tend à être clairement démarquée : des bornes sont installées, mais sont régulièrement enlevées par les populations peu soucieuses de la préservation du littoral. Cette bande de 80 mètres de large est l'équivalent de la zone des 100 mètres de la loi littoral. Toutefois, des règlements ont assoupli la loi pour permettre des constructions.

Paul Arnould revient sur la construction du rêve de l'île tropicale : quels sont les processus à l'œuvre ? Dans ce domaine tout est construit. Un modèle du rêve tahitien se développe dès Paul Gauguin et Pierre Loti. Il se diffuse largement dans la société par la littérature, le cinéma, la télévision. Les DOM s'adaptent pour satisfaire les aspirations des touristes : on va même jusqu'à planter des cocotiers !

Un étudiant demande si la promotion d'un tourisme plus proche de la nature ne remet pas en cause cette conception du rêve ? Certes, mais le fond de commerce reste : les brochures touristiques vendent encore l'île tropicale même si des activités sont proposées pour ne pas bronzer idiot (découverte du patrimoine local, randonnée...). Dans ce contexte, la Réunion est un cas particulier : on la visite plus pour son intérieur que pour ses plages. Des circuits touristiques sont vendus où l'on passe une semaine de plage à l'île Maurice et une semaine de randonnée à la Réunion.

Emmanuelle Delahaye revient sur la dialectique du cyclone qui apparaît à la fois comme un risque et comme un bienfait (il permet en effet de régler - de manière cynique et radicale - les problèmes d'occupation illégale du littoral) : le risque est-il accepté en raison de sa nature spécifique ? Judith Klein n'a pas fait d'enquête spécifique sur cette question. Des entretiens avec les planteurs de vanille à la Réunion révèlent une grande fatalité face au risque volcanique. A la Guadeloupe, on se souvient encore d'Hugo : les habitants se barricadent, mais reconstruisent une fois la catastrophe passée.

Emmanuelle Delahaye s'interroge sur les politiques de gestion du risque : sont-elles différentes de celles qui existent en métropole ? Qui sont les acteurs du risque ? En Martinique et en Guadeloupe, les 50 pas sont gérés conjointement par la DDE et l'ONF (pour ce qui relève des forêts domaniales du littoral). L'ONF gère les secteurs les plus ravinés, souvent occupés par des squats : l'ONF a dû traiter des problèmes de logements dans des zones à risque. Les politiques s'adaptent en fonction des acteurs et des enjeux : l'ONF mène une politique assez souple de régularisation, sauf dans les zones très exposées. Là, on ne détruit pas, on ne régularise pas et on rappelle le danger. Les mêmes outils de zonage qu'en métropole existent, comme les PPR : dans ces îles tropicales soumises à des aléas variés, tous les espaces sont vulnérables.

Emmanuelle Delahaye : observe-t-on après un cyclone une réappropriation immédiate des littoraux ? Généralement oui. La carence en logements, la pression sur les littoraux est telle qu'une fois la catastrophe passée les populations se réinstallent, en dépit des risques.

Paul Arnould s'interroge sur le marché foncier des 50 pas géométriques. Le marché est intense : on vend même en toute illégalité du Domaine public de l'Etat !

Pascal Clerc rapproche la situation exacerbée des Antilles à celle de la métropole. Les ressemblances sont nombreuses : on reconstruit aussi après une catastrophe, au bord des fleuves on trouve aussi des formes d'habitat précaire particulièrement vulnérables aux inondations. Des constructions anarchiques sur les littoraux constituent aussi des menaces pour l'environnement et les paysages. Judith Klein est d'accord : il ne faut pas croire que la situation dans les DOM ou en Corse est particulièrement anarchique. On trouve des comportements d'élus ou de représentants de l'Etat identiques à ceux de la métropole.

Pascal Clerc oppose les Antilles et la Réunion : les préoccupations environnementales sont plus poussées à la Réunion. C'est vrai. Lors de la colonisation, les terres appartenaient à la Compagnie des Indes et concédées ensuite aux colons. C'est l'origine de comportements plus légalistes. De nos jours, le Conseil Régional et le Conservatoire du Littoral se sont mobilisés. Le problème, c'est qu'il n'y a plus rien à protéger : tout le littoral est bâti.

Yann Calbérac : Qu'en est-il des littoraux de la Guyane ? Les littoraux sont vides d'une part et mouvants d'autre part (la mangrove apparaît et disparaît cycliquement). Le problème ne se pose pas dans les mêmes conditions : on ne manque pas de place en Guyane, à la différence des îles. En certains points se concentre la population, comme dans la presqu'île de Cayenne qui regroupe 80% de la population totale du département. Sur la commune de Remire-Montjoly, secteur très urbanisé et résidentiel à l'est de la presqu'île de Cayenne, le littoral sablo-vaseux est en voie d'érosion rapide, ce qui pose au gestionnaire du domaine public maritime, la DDE, de gros problèmes : les villas construites depuis la fin du dix-neuvième siècle subissent les attaques de la mer.

Un étudiant s'interroge sur la prise en compte de la spécificité insulaire : sur les petites îles, le littoral englobe l'île dans sa totalité. C'est vrai : sur un îlot breton, plus rien n'est constructible. C'est la même chose dans les îlets martiniquais. Il est donc nécessaire d'adapter la législation, et d'ailleurs on va vers un assouplissement de la loi littoral.

Un étudiant s'interroge sur la perception de la protection du littoral par les populations locales. Si la protection du littoral présente un intérêt économique (comme le développement du tourisme), ils adhèrent (comme ces pêcheurs de Guadeloupe reconvertis dans les circuits de découverte de la mangrove) ; sinon, comme ailleurs, ce n'est pas la première priorité !

Une étudiante se demande si le littoral est perçu comme un patrimoine. Oui, mais seulement par les populations qui en tirent profit : elles comprennent les avantages et les revenus qu'elles peuvent en tirer. Parfois, on observe des formes de rejet des touristes.

Pourtant, comme le souligne une intervenante, les principales ressources de ces îles viennent du tourisme. C'est vrai, mais le rejet des touristes, quand il a lieu, s'explique plutôt par la crainte de ces nouvelles formes de colonisation.

Une étudiante souligne que la population n'a pas encore fait son deuil de la colonisation, Certes, l'économie est dépendante de la métropole, mais les comportements sont différents : ces territoires sont soumis à des temporalités différentes qu'il faut concilier. Cela montre l'importance des sociétés locales. Les Martiniquais font plus appel à la négociation que les Guadeloupéens qui vont plus volontiers à l'affrontement.

Paul Arnould s'interroge sur le rôle des communes en tant qu'acteur de la mise en valeur et de la protection du littoral. Pour comprendre la politique des communes, il faut garder à l'esprit les 30% de chômage. Les maires jouent double jeu : ils veulent à la fois protéger l'environnement et développer les activités. Les stratégies communales sont plutôt individuelles ; l'intercommunalité est fragile.

A lire :

- Sur le site [Géoconfluences](#) un dossier sur la [protection des espaces littoraux](#), établi à partir de la thèse de Judith Klein.

Compte-rendu : Yann Calbérac (relu et amendé par Judith Klein)

Photo : Emmanuelle Delahaye